Afin de simplifier le dépôt des dossiers de déclaration sur la plateforme [www.demarches-simplifees.fr](http://www.demarches-simplifees.fr) d’un nouveau programme d’ETP ou pour tous les programmes autorisés avant le 31 Décembre 2020, voici la liste des documents à préparer :

*Check list :*

* *Le dossier de votre programme renseigné (**Dossier\_déclaration\_programme\_ETP.docx)*
* *Le tableau des intervenants (composition\_équipe\_dossier declaration.xls)*
* *Le tableau des séances (contenu\_programme.xls)*
* *Le document du diagnostic éducatif ( format PDF)*
* *La charte d’engagement signée par tous les intervenants formés et déclarés dans le programme ( en format PDF) (Charte d'engagement Régime déclaratif 2021.docx)*

   

Le dépôt se fera alors par un copier/coller des éléments du documents ***Dossier\_déclaration\_programme\_ETP.docx*** ou par le téléchargement des autres pièces du dossier.

* Pour les programmes autorisés avant le 31 Décembre 2020, et pour lesquelles une évaluation quadriennale doit être rendue à l’ARS, il est nécessaire de déposer à nouveau le programme sur la plateforme [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr) en y joignant le fichier d’évaluation quadriennale (format PDF) fusionné avec la charte d’engagement.



***En Occitanie seulement*** *:*

*En plus du cahier des charges réglementaire et afin de publier l’offre de programmes d’ETP et de mettre à jour le moteur de recherche www.mon-etp.fr qui permet de trouver près de chez soi le ou les programmes d’ETP selon la pathologie ou le lieu, il faut joindre dans les documents annexes la fiche d’identité OSCARS* ***( Format Word)***

